

FICHE TECHNIQUE AMPHIDICE

DIRECTION DE LA CULTURE ET DE LA CULTURE SCIENTIFIQUE



PRÉAMBULE

Ce document fait partie intégrante de la fiche technique.

Il reprend les principaux points réglementaires en vigueur à l'Amphidice (ERP L+R de catégorie 5 *) *Situé dans un bâtiment de plus de 3000 personnes, c'est cette catégorie qui est retenue.

Nous vous rappelons que :

- 1.** Conformément au décret n°2017-1244 du 7 août 2017 relatif à la prévention des risques liés aux bruits et aux sons amplifiés applicable au 1er octobre 2018, la limitation passe de 105 dB(A) à 102dB(A) sur 15mn, le niveau des basses fréquences est désormais limité : 118 dB(C) sur 15 mn, une limitation spécifique est fixée pour les spectacles jeune public (jusqu'à 6 ans révolu) : 94 dB(A) et 104 dB(C).
- 2.** Il est interdit de fumer dans l'enceinte du bâtiment. Décret n°2006-1386 du 15 novembre 2006 fixant les conditions d'application de l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif.
- 3.** Les équipes accueillies devront respecter les horaires de travail et de repos définies par le code du travail et en vigueur dans l'établissement. Afin de vous accueillir dans les meilleures conditions, merci de prendre acte des éléments ci-dessous.

Nous devons établir un accord préalable sur les points suivants :

- Planning de travail dans le respect des horaires des techniciens 9h30-12h30/ 13h30-17h30 du lundi au jeudi et de 9h30 à 12h30 le vendredi + le soir du spectacle jusqu'à 22h30.

De même, nous vous invitons à vous renseigner sur le calendrier universitaire en vigueur pour l'académie de Grenoble.

À noter que le régisseur son est employé à 80%, ce qui signifie qu'il ne travaille pas les lundis matin et les vendredis toute la journée.

- Aucun démontage ne peut-être planifié au-delà de 22h afin d'éviter le risque d'accident.

- Disponibilité du matériel

- Personnel nécessaire

- Dans l'intérêt du bon déroulement de l'évènement ou du spectacle, une prise de contact avec l'équipe régie est nécessaire 2 mois en amont de la date de l'évènement et avant signature de tous documents contractuels.

4. Concernant l'utilisation de l'échafaudage, il sera demandé à tout utilisateur les certifications nécessaires à la conduite de ce type de matériel. Arrêté du 02/12/1998.

5. Seuls les décors et accessoires en matériaux de catégorie M1 sont autorisés.

L'organisateur ou le producteur devra être en mesure de présenter au responsable technique

les procès-verbaux de classement au feu des matériaux employés (décors, cyclos, écran de projection, etc.). Article L.79 de l'arrêté du 5 février 2007.

6. L'utilisation des Équipements de Protection Individuelle est obligatoire. Toute personne non-équipée sera tenue pour seule responsable en cas d'incident.

7. L'Amphidice dispose d'un équipement technique performant et adapté à la salle, si le producteur ou l'artiste estime nécessaire d'utiliser des matériels et équipements autres que ceux dont dispose l'Amphidice, il devra lui-même, et à ses frais, en effectuer la location ou l'achat, le transport, l'assurance.

8. Pour toutes demandes adressez-vous d'abord à la responsable du pôle qui seule valide ces dernières ainsi que le planning des régisseurs.

Contacts Régie

Responsable Pôle Régie : Cécile Chemin
33 (0)4 57 04 11 28
cecile.chemin@univ-grenoble-alpes.fr

Régie Lumière : Karen Ouik
33 (0)4 57 04 11 28
karen.ouik@univ-grenoble-alpes.fr

Régie son et vidéo : Geoffey Toussaint
33 (0)4 57 04 11

geoffey.toussaint@univ-grenoble-alpes.fr

Matériel son

Micros :

2 SM 58

2 SM 57

1 micro HF SR 40 AKG

2 micros Shure SLX2 wireless

Diffusion :

Console - Midas M32R Live Edition 16/8 (enregistreur intégré)

2 Boîtiers de scène numérique - Midas DL16 (16/8)

2 enceintes amplifiées façade - JBL SRX815P, 15", 2000 W

4 enceintes passives retours APG SD12S – 12", 8 ohms.

2 amplis retour 2CH - QSC PL325, 825 W /ch à 4 ohms; 475 W /ch à 8 ohms. (sur scène) 1

processeur retour SPR APG

Autre :

1 multipaires XLR 24/8 30m

2 pieds d'enceinte pour retours

XLR différentes longueurs

Matériel lumière

Projecteurs et gradateurs

4 gradateurs 6 circuits x 16 A Robert Julliat DIGI IV

2 gradateurs 6 x 2,5 kw ETC smartmodule 2

8 pc Robert Julliat 306 h GY 1000W

6 Frenels Robert Julliat GY 1000W

2 découpes 614 E.S 1000 W

1 découpes 614 SX

20 pars 64 1000W (Lampes CP62, 61, 60)

4 par 36

8 pars led full kolor MK2

6 rampes à leds SticKolor

4 Parkolor 120HD starway

2 rogues R2 Wash Chauvet

1 console lumière philips strandlight 500 ml

4 horiziodes type ADB ACP 1001

2 pieds projecteurs + barre H 4,20 m

2 pieds projecteurs + barre H 3.02m

Câbles différentes longueurs + DMX

Attention, nous n'arrivons plus à commander les lampes pour par 64, notamment les CP 62, contactez-nous pour connaître l'état de nos stocks.

Matériel vidéo

1 Vidéoprojecteur CHRISTIE LWU 501 i

Écran fixe polichinelle sur le mur de fond de scène format à la base 6m sur 4.50 de hauteur.

Matériel plateau

2 frises

10 pendrillons 2.5 L x 5.2 H m

1 tulle 4 L x 5,20 H m

1 cyclorama L 6m x H 5.2 m (1blanc)

Attention nous n'avons pas de lestes, ni de sous perches supplémentaires.

Les locaux

Dimensions plateau :

Profondeur de scène maximale 9.5 m dont 8.5 m derrière patience et 1 m de proscenium.

Ouverture patience avant-scène 14.5 m

Ouverture lointain 7.5/9.5 m

Hauteur 5m20

Plancher noir en bois

1 loge avec poste de maquillage (15 m2).

Accès

Amphidice 1361 rue des résidences 38400 Saint Martin d'Hères.

L'inventaire du matériel n'est pas contractuel



Contact

Bâtiment EST

161 place du Torrent - 38400 Saint-Martin-d'Hères

Tram B et C, arrêt Gabriel Fauré - MUSE

Régisseuse Générale des équipements Scénique :

Cécile Chemin

Tel : 04 57 04 11 28

cecile.chemin@univ-grenoble-alpes.fr